

Comprendre les différents types de visites médicales en santé au travail

LE SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS)

- Destiné aux salariés non exposés à des risques particuliers
- Visite d'information et de prévention initiale : au plus tard dans les 3 mois après l'embauche
- Renouvellement : tous les 5 ans maximum
- Une attestation de suivi est remise à l'issue de la visite [En savoir +](#)

LE SUIVI INDIVIDUEL ADAPTE (SIA)

- Destiné aux salariés exposés à certaines situations spécifiques [Découvrir la liste complète](#)
- Elle s'effectue avant la prise de poste
- La visite d'information et de prévention périodique s'effectue dans les 3 ans maximum
- À l'issue de sa visite, le salarié reçoit une attestation de suivi

LE SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

- Il concerne les salariés exposés à des risques particuliers [Découvrir la liste complète](#)
- Examen médical d'aptitude à l'embauche, avant la prise de poste, réalisé par le médecin du travail
- Renouvellement au moins tous les 4 ans avec une visite intermédiaire réalisée par un professionnel de santé, au plus tard 2 ans après la visite avec le médecin du travail

DÉCRET N°2025-355 DU 18 AVRIL 2025 SUPPRESSION DU SIR - AUTORISATION DE CONDUITE & HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

NEW

Les salariés concernés jusqu'ici soumis au SIR basculent vers un SIS.

Le médecin du travail délivrera une attestation de non contre indication médicale, valable 5 ans. Les anciens avis d'aptitude restent valables jusqu'à 5 ans après leur délivrance.

Ce qui change pour vos salariés dès le 1er octobre 2025

CE QUE DOIT FAIRE L'EMPLOYEUR :

Identifier les salariés concernés :



Conducteurs d'engins à conducteur porté, caristes, nacellistes (CACES, autorisations de conduite)



Vérifier la dernière visite médicale :

↳ **Réalisée avant le 1er octobre 2025** : l'avis d'aptitude reste valable 5 ans.

↳ **Réalisée après le 1er octobre 2025** : délivrance d'une attestation médicale de non contre indication

Planifier les renouvellements tous les 5 ans (VIP ou visite médicale selon l'exposition réelle aux risques). Prévoir un suivi rapproché si le médecin du travail l'estime nécessaire

Conserver les attestations médicales (ou avis antérieurs) pendant 5 ans minimum

Salariés devant être habilités électriquement (travaux sous tension ou voisinage)

↳ Les habilitations électriques **hors tension** (H0-B0) sont en suivi simple (par IST)

↳ Les habilitations électriques **sous tension** sont en suivi simple avec certificat de non contre indication (par médecin du travail)